

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# PROCÈS AMIANTE À BESANÇON : LA FHF RENOUVELLE SON TOTAL SOUTIEN AU CHU DE BESANÇON DANS LE CADRE DE SA COMPARUTION LE 14 JUIN PROCHAIN, DEVANT LA COUR D'APPEL

---

Le 14 juin 2018, le CHU de Besançon comparaît devant la Cour d'Appel au sujet de sa gestion du risque amiante, et ce alors que la prise en charge du désamiantage par les hôpitaux publics est un défi majeur. Sans chercher à s'immiscer dans la procédure judiciaire (il ne lui appartient de toute façon pas de le faire), la FHF tient à renouveler son total soutien<sup>1</sup> au Centre Hospitalier Universitaire.

Comme de très nombreux bâtiments publics construits ou rénovés avant 1997 (date de l'interdiction de l'amiante en France), l'hôpital Jean Minjot du CHU de Besançon contenait de l'amiante et s'est engagé depuis 2009 dans un vaste chantier de désamiantage et mise en sécurité prévu de s'achever en 2023.

Un rapport d'information du Sénat avait souligné les difficultés auxquelles sont confrontés les hôpitaux et structures médico-sociales du fait de la grande complexité des opérations de désamiantage, de la superposition de normes croissantes (amiante, incendie, établissements accueillant du public) et de la nécessité d'assurer la continuité des soins aux patients.

La sécurité des patients et des personnels est une priorité absolue, dans tous les hôpitaux. La FHF tient à souligner les difficultés organisationnelles, techniques et financières majeures que pose leur désamiantage, réalisé le plus souvent en site occupé, ceci impliquant la réalisation de travaux complexes, longs et coûteux.

Le Sénat appelait de ses vœux la création d'une mission nationale pour appuyer les établissements publics confrontés au désamiantage et faire de la prévention des risques amiante une grande cause nationale.

La mise en cause du CHU de Besançon devant la justice pénale rappelle avec acuité l'importance d'une réponse des pouvoirs publics à cette interpellation de la représentation nationale.

### Contacts presse :

FHF : Camille Trocherie : 01 44 06 85 21 - [c.trocherie@fhf.fr](mailto:c.trocherie@fhf.fr)  
Karine Lacour-Candiard : 06 63 56 57 17 - [k.lacour@fhf.fr](mailto:k.lacour@fhf.fr)  
PRPA : Anne Pezet : 06 87 59 03 88 – [anne.pezet@prpa.fr](mailto:anne.pezet@prpa.fr)  
Raphaëlle Genin : 06 63 0933 85 – [raphaelle.genin@prpa.fr](mailto:raphaelle.genin@prpa.fr)

---

<sup>1</sup> [www.fhf.fr/Presse-Communication/Espace-presse/Communiqués-de-presse/Gestion-du-risque-lie-a-la-presence-d-amiante-au-CHU-de-Besancon-la-FHF-soutient-la-decision-de-l-etablissement-de-faire-appel2](http://www.fhf.fr/Presse-Communication/Espace-presse/Communiqués-de-presse/Gestion-du-risque-lie-a-la-presence-d-amiante-au-CHU-de-Besancon-la-FHF-soutient-la-decision-de-l-etablissement-de-faire-appel2)